

Sujet : [INTERNET] Avis d'enquête publique unique au titre des codes de l'environnement et de l'urbanisme – Dossier Warembourg à la Croix-Du-Bac, Hameau de Steenwerck

De : "romane.dubrulle" <romane.dubrulle@laposte.net>

Date : 03/10/2020 14:09

Pour : pref-installations-classees@nord.gouv.fr

Madame la commissaire enquêtrice,

Je vous prie de trouver ci-joint une lettre vous étant destinée concernant l'enquête publique dont vous êtes en charge à propos du dossier Warembourg à la Croix-du-Bac.

Cordialement,

Romane Dubrulle

— Pièces jointes : —

Avis Romane Dubrulle.pdf

97,3 Ko

Madame Romane Dubrulle
Habitante de la commune de Nieppe

A l'attention de Madame Pierrette MAILLARD
Commissaire Enquêtrice

Objet : Avis d'enquête publique unique au titre des codes de l'environnement et de l'urbanisme – Dossier Warembourg à la Croix-Du-Bac, Hameau de Steenwerck

Madame la commissaire enquêtrice,

Lors de notre rencontre à l'occasion de votre première permanence en mairie de Steenwerck le 7 septembre, vous nous avez fait part de l'importance de partager notre avis au sujet du dossier Warembourg afin de faire entendre notre voix et exercer notre rôle de citoyen.

Etant défavorable au projet d'une ferme usine à la Croix-Du-Bac, je vais tenter de vous exposer mes arguments de manière claire et concise. Ces derniers sont de quatre ordres :

- Ethique, vis-à-vis du bien-être animal
- Ecologique
- Sanitaire
- Et enfin par solidarité avec les riverains de la Croix-Du-Bac, et en tant qu'habitante de Nieppe, commune concernée par les épandages.

Les trois derniers étant éminemment liés, ces arguments dépassent largement le simple projet de l'exploitation Warembourg & Fils, c'est un choix de société auquel nous sommes confrontés.

J'aimerais commencer mon argumentaire en m'étendant sur le sujet du bien-être animal. En effet, les volailles sont les premières concernées par le sujet et les premières victimes de ce type d'élevage. Quelques chiffres clés permettent de mettre la situation en contexte. 70% des animaux terrestres abattus en France sont des poulets, 80% sont élevés de manière intensive. La consommation de leur viande ayant augmenté de 40% entre 2005 et 2015, les élevages bio notamment sont incapables de répondre à la demande.¹ Leur cheptel ne représentait que 2% du cheptel total de poulets en 2019, contre 12% des poulets entiers consommés par les français.²

Dans l'état actuel des choses, les normes réglementant l'élevage intensif légalisent la maltraitance animale, d'autre part punie par la loi.³ Les volailles, détenues à 22 dans un mètre carré, sont engraisées. Une prise de poids aussi importante en 35 jours provoque dans 30% des cas des anomalies aux pattes. Leur litière n'est jamais changée au cours de leur vie, provoquant troubles respiratoires et brûlures de la peau.

¹ <https://www.l214.com/elevage-des-poulets-de-chair>

² <http://www.volaillesoeufsbio.com/fr/chiffres-cles-des-volailles-bio/>

³ Code pénal article 521-1, R654-1, R655-1

Aucunes réponses à leurs besoins naturels (lumière du jour, bain de poussière...) provoquent des troubles du comportement. Les cadavres de leurs congénères ne survivant pas à ces conditions ne sont retirés qu'au moment où tous prennent le chemin de l'abattoir. Un moment de manipulation violente pour ces animaux considérés comme des objets.⁴

Au-delà de cette question éthique qui devrait se suffire, permettre à un agriculteur de se projeter dans ce type d'élevage semble être une aberration. En effet, la prise de conscience des consommateurs et l'évolution de la législation vont à l'encontre d'une possible pérennité pour cette ferme usine. Il me semble, Madame la commissaire enquêtrice, qu'il soit nécessaire de prendre en compte dans votre étude les différents projets de loi sur les tables des députés, notamment l'un d'entre eux discuté le lendemain de la fin de l'enquête publique et déposé entre autres par notre député Jennifer de Temmerman. Un referendum d'initiative partagée sur le bien-être animal est aussi en cours, dont l'une des six mesures est de sortir de l'élevage intensif. Selon un sondage de la fondation 30 millions d'amis et de l'IFOP en 2020, 81% des français approuvent l'interdiction de l'élevage intensif.⁵

En termes environnementaux, différentes pollutions sont liées aux élevages intensifs : de l'eau, de l'air, des sols et une consommation accrue d'eau, de gaz et d'électricité, ainsi qu'une occupation des terres uniquement consacrées à la nourriture des animaux. Dans ce dossier nous pouvons soulever quelques points importants :

- Le lisier, ainsi que les eaux de lavage des bâtiments, souillés par une nourriture des volailles probablement hautement concentrée en OGM et pesticides, leurs urines contenant des antibiotiques, leur litière traitée chimiquement afin de lutter contre divers pathogènes et des eaux de lavage contenant des agents nettoyants qui sont tous dans le dossier seront notamment épanchés dans 2 zones naturelles d'intérêts écologiques faunistiques et floristiques, des corridors écologiques, et des zones humides. Au-delà de ces zones, l'épandage sur les sols cultivés amènent une surfertilisation des terres et un déséquilibre azote/carbone. L'épandage s'infiltre jusqu'aux nappes phréatiques et polluent les cours d'eau, ici notamment la Becque et la Lys, dont la qualité de leurs eaux laisse déjà à désirer. Celle de la Serpentine est caractérisée par une mauvaise qualité loin de l'objectif 2027 affiché d'une bonne situation.
- Les épandages produisent aussi une forte pollution de l'air selon les conditions météorologiques, notamment aux particules fines PM10. La qualité de l'air est surveillée par l'ATMO, qui, comme vous nous l'avez précisé lors de notre entretien ne possède des appareils de mesures qu'à Wattignies et Marcq-en-Baroeul, au plus près. Quid de ce que nous respirons à Steenwerck, Sailly-sur-la-lys ou Nieppe ? Il me semble nécessaire de réaliser des mesures à la Croix du Bac, avant toute autorisation au projet.
- La consommation de gaz et d'électricité, de respectivement 84 000 Kwh/an et 14,5 T/an, ont pour unique fonction de pallier aux conditions naturelles de développement d'une volaille : la chaleur de leur mère et la lumière du jour.

⁴ <https://www.l214.com/elevage-des-poulets-de-chair>

⁵ <https://www.30millionsdamis.fr/actualites/article/19498-referendum-pour-les-animaux-la-fondation-30-millions-damis-apporte-son-soutien/>

- Dans l'étude d'impact du projet d'élevage de la société Warembourg, nous pouvons noter que 25% du lisier serait à terme destiné à la méthanisation. Or, les techniques de méthanisation sont encore à leurs balbutiements. Un manque de connaissances et de réglementations sont à souligner. Le digestat (déchet de cette industrie) est fortement concentré en pathogène, alors qu'il est épandu sur les terres cultivables. Cette haute concentration serait due à une température de chauffe trop basse (40°C au lieu de 70 lors du compostage). Ces pathogènes se retrouvent ensuite dans les nappes, avec ses conséquences sur l'homme, la faune et la flore. De plus, il est pour le moment difficile d'évaluer les fuites potentielles de méthane, dont le potentiel de réchauffement climatique est 28 fois supérieur à celui du CO₂.⁶

Ce dernier point m'amène à me concentrer sur les répercussions sanitaires de ces différentes pollutions. Parmi les pathogènes contenus dans les épandages nous trouvons des antibiotiques et des bactéries multi-résistantes. L'antibiorésistance est dès aujourd'hui l'un des enjeux principaux de santé publique. L'OMS estime à 10 millions le nombre de décès par an d'ici 2050 imputable à ce phénomène. En 2016, selon un rapport AESA-ECDC, 25 000 personnes décèdent chaque année en Europe d'une bactérie multi-résistante. L'une des cibles principales afin de lutter contre le phénomène est l'élevage de volaille.⁷

Enfin, concernant les pollutions de l'air, les particules PM10 sont cancérigènes, notamment responsables de troubles cardio-vasculaires et respiratoires. Une fragilité inquiétante aux vues des conditions sanitaires actuelles.⁸

Concernant les riverains, un autre point sanitaire est à prendre en compte et ne relève pas uniquement du confort : la pollution sonore. Celle-ci sera entraînée notamment par l'augmentation du trafic routier (344 camions par an, sur l'une des routes les plus accidentogènes du Nord). Je tiens à rappeler que les décès prématurés liés au bruit sont estimés à 16 600 par an en Europe.⁹

Au sujet des riverains, le hameau de la Croix-Du-Bac n'est pas pris systématiquement en considération dans le dossier. Des précisions me semblent essentielles à être apporter au sujet du périmètre des 300 m dans les annexes, afin d'éclaircir la position du hameau. Ce dernier compte tout de même environ 400 habitants, une école primaire et maternelle, une médiathèque, un marché, etc. La considération des centres-bourgs les plus proches, soit Sailly-sur-la-Lys à 1,8 km et celui de Steenwerck à 3 km relève de l'aberration. Il me semble totalement justifié que les habitants et habitantes de la Croix-du-Bac se sentent les grands oubliés de ce dossier.

Nous pouvons noter aussi un dernier oubli dans le dossier, l'itinéraire de randonnée "La Lys dans la vallée : entre monts et merveilles" répertorié dans les guides de balades du département. Ce dernier n'est pas signalé dans le dossier de la société Warembours & Fils et passe pourtant à proximité de l'exploitation et de différentes zones d'épandage. Ce type de projet semble ainsi remettre en question les efforts des différentes institutions publiques afin de valoriser le tourisme dans la région.

⁶ <https://reporterre.net/methanisation-un-digestat-bien-indigeste-pour-les-sols-et-les-eaux>

⁷ <https://www.lesoir.be/art/1118943/article/actualite/sciences-et-sante/2016-02-11/25000-deces-en-europe-dus-resistance-aux-antibiotiques>

⁸ <https://reporterre.net/La-pollution-nous-rend-plus-vulnerables-au-coronavirus>

⁹ Revue Silence, n°469

Ainsi, il me semble nécessaire par respect des riverains en premier lieu et de l'ensemble des citoyens que des précisions soient apportées en pratiquant plusieurs relevés sur la qualité de l'air, de l'eau, des sols ainsi que sur les nuisances sonores potentielles. Selon moi, la prise en considération d'éléments de projection est aussi indispensable, s'agissant de la réglementation, mais aussi d'éléments du territoire, notamment concernant "l'écran" de sylviculture qui serait amené très certainement à disparaître prochainement. Il est temps enfin de réaliser notre choix de société, en commençant par poser la question de la balance entre externalités négatives d'une telle exploitation et son poids économique (pour rappel la création directe d'un seul emploi).

Je vous souhaite, Madame, que votre travail soit entendu auprès de Monsieur Le préfet, ainsi que notre voix, que votre travail ne soit pas vain. Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ma lettre ainsi que du temps que vous nous avez accordé lors de notre entretien.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Romane Dubrulle